



HAL
open science

Foix et Armagnac face à la question pontificale

Emmanuel Johans

► **To cite this version:**

Emmanuel Johans. Foix et Armagnac face à la question pontificale. Perpignan 1415 : un sommet européen à l'époque du Grand Schisme d'Occident, 15, Lit, pp.59-80, 2018, Geschichte und Kultur der Iberischen Welt, 978-3-643-91069-1. <hal-04948320>

HAL Id: hal-04948320

<https://hal.science/hal-04948320v1>

Submitted on 6 Jan 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

FOIX ET ARMAGNAC

FACE A LA QUESTION PONTIFICALE

Le 13 décembre 1415, les comtes de Foix et d'Armagnac apportent conjointement leur soutien aux accords de Narbonne par lesquels ils acceptent le principe de la renonciation à l'obédience du pape Benoît XIII¹. Le fait est étonnant pour deux raisons principales.

D'une part, on peut s'interroger sur un maintien aussi long de la fidélité au pape d'Avignon, tandis que les autres princes français se sont ralliés à la voie conciliaire notamment après 1409. D'autre part, il est surprenant que les deux grandes familles rivales du Midi aient soutenu le même pape, alors que dans le nord de la France le schisme a recoupé le conflit entre clans princiers de Bourgogne et d'Orléans. Il est vrai qu'entre 1381 et 1412 les relations entre Foix et Armagnac sont relativement pacifiques. A contrario on peut se demander ce qui à partir de cette dernière date retient Foix dans le camp de Benoît XIII.

I Le clémentisme déclinant des Foix-Béarn :

En ce qui concerne Foix, la sympathie vis-à-vis de la cause avignonnaise est continue de 1378 à 1415. Gaston III Fébus (1343-1391) a une attitude plus réservée que ses concurrents armagnacais mais il est clairement clémentiste². Ce positionnement repose vraisemblablement sur quatre considérations capitales.

En 1379, Gaston Fébus est pressenti pour la lieutenance générale du Languedoc. Dès la fin de l'année suivante, il s'oppose certes par les armes à un des oncles de Charles VI, Jean de Berry, qui lui a ravi le poste. Cependant, il ne peut espérer s'imposer comme lieutenant du roi en prenant de front l'ensemble de la famille royale qui est acquise à l'obédience avignonnaise. Après la victoire de Rabastens du 21 juillet 1381, Gaston Fébus est en position de force pour

¹ Jacqueline Caille, « La conclusion des accords de Narbonne. Le contexte local », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, Cahiers de Fanjeaux 39, Toulouse, Privat, 2004, p. 488.

² Philippe Genequand, « Clément VII a-t-il eu une politique méridionale ? », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, p. 148.

négociier avec Louis d'Anjou, autre oncle de Charles VI et homme fort du gouvernement royal, avec qui il a des liens depuis une décennie. Or, le duc d'Anjou est le plus ferme allié de Clément VII. Le jeu politique franco-méridional pousse au clémentisme.

Par ailleurs, la papauté d'Avignon s'est placée comme intermédiaire dans la conclusion du traité de paix de Tarbes le 3 février 1377 entre Foix et Armagnac, paix confortée par un second traité à Orthez le 20 mars 1379³. Gaston Fébus a ainsi intérêt à appuyer un pape de proximité qui peut intervenir comme médiateur bienveillant dans les conflits avec l'adversaire armagnacais.

En outre, l'obédience urbaniste s'est étendue sur la Guyenne anglaise. Les possessions occidentales de Gaston Fébus, vicomte de Béarn et de Marsan, sont donc dans une zone frontière. Aussi bien vis-à-vis du pouvoir central français qui a fait reculer l'Anglais que des élites locales attachées à l'obédience avignonnaise, le comte de Foix a encore ici intérêt à défendre la cause de Clément VII.

Enfin, dans sa lutte contre Berry, Foix s'est allié à plusieurs villes languedociennes. Dans ces villes, bon nombre de clercs, d'universitaires, de familles marchandes ou nobles restent favorables à la papauté d'Avignon⁴.

En 1391, Mathieu de Castelbon (1391-1398) succède à Gaston Fébus avec une légitimité qui aurait pu être contestée par la monarchie⁵. Il n'est pas en mesure de s'écarter de l'obédience clémentiste toujours recommandée par un pouvoir royal qui exerce un contrôle plus étroit sur lui que sur son prédécesseur. D'ailleurs, son mariage avec Jeanne fille du roi Jean Ier d'Aragon le 4 juin 1392 est rendu possible par l'octroi d'une dispense de Clément VII⁶.

En revanche, Mathieu de Foix accorde son soutien à Benoît XIII au moment où ce dernier perd peu à peu celui du gouvernement des Valois. Une explication vient probablement des prétentions de Mathieu en Aragon. En 1395, au décès de son beau-père, appuyé par le duc de Berry, il conteste la remise de la couronne par les Cortes à Martin frère du défunt. Dans la guerre qui suit, au cours de laquelle sa vicomté aragonaise de Castelbon lui est confisquée, il

³ Charles Higounet, *Le comté de Comminges, de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse-Paris, 1949, t. II, p. 556-557.

⁴ Henri Gilles, « La faculté de droit de Toulouse au temps du Grand Schisme », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, p. 294.

⁵ Pierre Tucoo-Chala, *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux, 1959, p. 399.

⁶ Philippe Genequand, « Clément VII a-t-il eu une politique méridionale ? », *op. cit.*, p. 150.

compte peut-être sur l'entremise du pape Pedro de Luna, avec lequel il a des liens familiaux par sa grand-mère paternelle Constance de Luna. Mais Jeanne d'Aragon décède dès 1396.

En 1398, à la mort de Mathieu, sa sœur Isabelle reçoit l'héritage de Foix-Béarn et y associe son mari Archambaud de Grailly captal de Buch. Cette transmission à un vassal gascon du roi d'Angleterre n'est acceptée par la monarchie française qu'en 1399 et parce qu'en 1401 Archambaud de Grailly prêche hommage à Charles VI pour le comté de Foix et aussi ses terres de Guyenne. Pourtant, la soumission à l'autorité royale n'est pas complète. Malgré le vote par l'assemblée générale du clergé de la soustraction d'obédience le 28 juillet 1398, Archambaud de Grailly et son épouse Isabelle de Foix ont fait serment le 20 août devant les Etats de Béarn réunis à Morlaas de reconnaître Benoît XIII pour pape⁷. Ils suivent en cela les réticences d'une part importante des ecclésiastiques méridionaux face à la soustraction d'obédience⁸.

La restitution d'obédience de 1403 conforte les Foix-Grailly dans leur choix. En 1406, un des fils d'Archambaud et d'Isabelle, le cordelier Pierre de Foix dit l'ancien (1388-1464) est désigné par Benoît XIII comme évêque de Lescar. En 1408, malgré l'ordonnance royale de neutralité, il envoie un représentant au concile que le pape aragonais tient à Perpignan⁹. Néanmoins, la convocation du concile de Pise en 1409 entraîne un éloignement de la maison de Foix de la cause avignonnaise. Le comportement ambigu de Pierre de Foix à partir de cette date en atteste. D'ailleurs, sa nomination comme cardinal en 1414 est due au pape Jean XXIII. Toutefois, Pierre de Foix demeure par la suite un médiateur entre la curie romaine et l'irrédentisme aragonais. En 1429, c'est lui qui mène la légation qui obtient l'abdication de Clément VIII à Peñíscola¹⁰.

En attendant, l'inflexion portée par les Foix-Béarn à leur engagement dans l'obédience « bénédictine » tient peut-être aussi à l'impact de la guerre civile dans le Midi et à la reprise de l'affrontement entre Foix et Armagnac.

On peut présumer que le déclenchement de la guerre civile par la constitution de la ligue de Gien en 1410 pousse Foix à s'écarter de la fidélité

⁷ Henri Castillon d'Aspet, *Histoire du comté de Foix*, Toulouse, 1852, t. II, p. 80.

⁸ Hélène Millet et Emmanuel Pouille, *Le vote de la soustraction d'obédience en 1398*, Paris, CNRS, 1988, p. 23.

⁹ Hugues Labarthe et Laurent Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, p. 220.

¹⁰ Guillaume Mollat, *Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV*, Revue d'histoire ecclésiastique, t. XLVI, 1961.

absolue à Benoît XIII. En effet, plusieurs chefs de la coalition anti-bourguignonne, tels Armagnac, Orléans, Anjou et Bretagne, sont ou ont été des soutiens du pape aragonais, alors que le duc de Bourgogne en est un opposant traditionnel. Or, dès décembre 1411, Archambaud de Grailly reçoit favorablement les commissaires bourguignons nommés en Languedoc pour y lutter contre Bernard VII. Jean Ier de Foix-Grailly qui succède à son père Archambaud en février 1412, accepte le titre de capitaine général en Languedoc et Guyenne¹¹.

Après plus de vingt ans de trêve¹², il mène la guerre contre le comte d'Armagnac. A l'été, les troupes fuxéennes et des villes languedociennes sont sévèrement repoussées par Bernard VII qui en profite pour renforcer son protectorat sur le Comminges¹³. Chaque retour du comte armagnacais dans le Midi donne lieu à de durs combats, d'autant qu'à partir de 1413 le gouvernement central est tombé entre les mains du clan Armagnac et que Jean Ier a perdu le poste de capitaine général. A l'été 1415, Bernard VII lance une offensive conjointe sur le Béarn et le pays de Foix. La nouvelle du désastre d'Azincourt le 25 octobre 1415 amène Armagnac et Foix à signer la paix le 6 décembre à Mazères, une semaine avant les accords de Narbonne¹⁴.

Néanmoins, il faut remarquer que le « parti armagnac » comprend des princes hostiles à Benoît XIII, au premier plan Jean de Berry qui est le principal chef de ce « parti ». De plus le gouvernement royal s'est rallié au nouveau pape issu du concile de Pise et les grands seigneurs français sont officiellement sur cette ligne.

De plus, malgré une certaine ambiguïté, le comte de Foix reste affilié au camp avignonnois auquel il a prêté serment d'obéir. En 1412, avec Hugues Duèse vicomte de Caraman, il avance la candidature de l'abbé de l'abbaye fuxéenne de Lézat au trône épiscopal de Saint-Papoul. Benoît XIII choisit l'abbé contre un docteur parisien en droit Jean de La Rochetaillée soutenu par l'archevêque de Toulouse Dominique de Florence et nommé patriarche latin de Constantinople par Jean XXIII.

¹¹ H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, p. 95.

¹² A l'exception de quelques accroc, comme la constitution en 1398 d'une ligue entre le comte de Foix et le vicomte de Couserans, Raimond-Roger de Comminges, contre Bernard VII, à laquelle celui-ci répond en 1405 par la formation d'une ligue avec Roger-Bernard II de Lévis seigneur de Mirepoix (Paul Durrieu, « Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet et à la mort du comte de Pardiac », dans *Archives historiques de la Gascogne*, 1ère série, fasc. 2, Paris, H. Champion, 1883, p. 76).

¹³ Paul Durrieu, *Bernard VII, comte d'Armagnac, connétable de France (1362-1418)*, thèse de l'Ecole Nationale des Chartes, 1878, éd. Arnaud de Solages, 2003, p. 92.

¹⁴ P. Durrieu, *Ibid.*, p. 100.

Le maintien dans l'obédience du pape aragonais trouve une explication sans doute plus claire dans la politique menée par la maison de Foix en Aragon. Dès 1400, Archambaud de Grailly s'est réconcilié avec le roi Martin Ier le Vieux d'Aragon qui lui a restitué la vicomté de Castelbon et dont l'épouse Marie Lopez de Luna est cousine de Benoît XIII¹⁵. Le fils d'Archambaud, Jean vicomte de Castelbon, futur comte de Foix, assiste Martin le Jeune roi de Sicile, procureur en Sardaigne de son père Martin le Vieux d'Aragon. Le 30 juin 1409, ils remportent la victoire de San Luri contre Guillaume II de Lara vicomte de Narbonne et juge d'Arborée, pourtant aidé par les Gênois¹⁶. Pour succéder à Martin Ier le Vieux en 1410, Jean de Foix-Grailly est partisan du jeune duc de Calabre Louis III d'Anjou jusqu'au compromis de Caspe du 24 juin 1412 qui écarte ce dernier au profit du castillan Ferdinand Ier d'Antequera. Le rôle joué par Benoît XIII dans le compromis amène probablement le comte de Foix à atténuer son appui au pape avignonnais. Jean Ier est le premier des signataires de la « capitulation de Narbonne » à envoyer une délégation à Constance, et ce dès 1416.

II Le souverainisme pontifical et princier des Armagnacs :

Du côté des Armagnacs, la connivence avec la papauté avignonnaise est ancienne. Le limousin Pierre Roger de Beaufort pape sous le nom de Grégoire XI de 1370 à 1378, a pour demi-frère Marquès IV de Beaufort baron gabalitin de Canillac qui est un vassal du comte d'Armagnac et de Rodez¹⁷. L'entourage du pape est peuplé d'affidés du prince armagnacais. Dès son avènement, Grégoire XI nomme le cardinal Pierre d'Estaing, frère du baron ruthénois¹⁸, camerlingue et légat en Italie, afin d'y administrer les Etats pontificaux et de préparer le retour à Rome¹⁹. Ce dernier est assisté par le quercynois Jean de Cardaillac qui reçoit l'évêché de Rodez en 1371²⁰. Cette

¹⁵ H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, p. 89.

¹⁶ Michel Berrut, *La maison de Narbonne. Une histoire millénaire*, Nîmes, Lacour-Ollé, 1995, p. 152.

¹⁷ Archives départementales du Tarn-et-Garonne, Montauban, fonds d'Armagnac, hommage du 27 juin 1384 (A 80, f° 109r).

¹⁸ Le 28 juin 1384, Jean Ier d'Estaing, au nom de son père Raimond II qui meurt deux ans plus tard, livre allégeance au comte Jean III d'Armagnac dans l'église des Cordeliers de Rodez (ADTG, A 80, f° 84 et 85r).

¹⁹ Bernard Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Etude d'une société*, Paris, De Boccard, 1962, p. 218-219.

²⁰ Il s'agit de la branche des seigneurs de Bioule en Bas-Quercy (Matthieu Desachy, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. VI, *le diocèse de Rodez*, Turnhout, Brepols Publishers, 2002, p. 94). Un autre Cardaillac, de la branche des seigneurs de Brengues, François de Cardaillac, frère de Pons Ier de Cardaillac, vassal du comte d'Armagnac

même année, Grégoire XI fait cardinal et référendaire le limousin Pierre de La Vergne²¹, dont le frère Rigaud de La Vergne est par son épouse Irlande héritier de la baronnie rouergate de Castelmary²². Le chapelain du pape est un noble ruthénois Bertrand de Raffin²³. En 1371, Grégoire XI distingue comme évêque d'Avignon son cousin le limousin Faydit d'Aigrefeuille qui vient de quitter l'évêché de Rodez où il a été en poste durant dix ans, mais qui garde l'archidiaconé de Millau²⁴. Le baron gabalitin Garin VIII d'Apcher, également hommagier du comte d'Armagnac, est dans la liste des gardes du palais des papes²⁵. En 1370, Viguier de Manaut proche du comte armagnacais est devenu évêque de Lectoure²⁶. En 1377, délégués par le pape, Jean de Cardaillac et Viguier de Manaut incitent Louis d'Anjou lieutenant royal du Languedoc à entériner la paix de Tarbes entre Armagnac et Foix²⁷.

A son accession au trône pontifical, Clément VII s'empresse de conforter le clan ruthéno-limousin qui l'a soutenu. Dès 1378, le nouveau pape promeut le ruthénois Pierre Raimond de La Barrière, cardinal d'Autun. Mort à Avignon en 1383, celui-ci est issu d'une famille noble de Rodez, seigneurs de Castelnaud-Peyralès, dont les membres ont suivi des carrières ecclésiastiques ou administratives au service du comte d'Armagnac ou de la monarchie²⁸. De même, Faydit d'Aigrefeuille est fait cardinal, Pierre de La Vergne, le cardinal Vert, prieur commendataire de l'abbaye catalane de Montserrat²⁹. En 1378, Jean de Cardaillac obtient le titre de patriarche latin d'Alexandrie et d'administrateur perpétuel de l'archevêché Toulouse. En 1379, lui est également confiée l'administration temporaire de l'archevêché d'Auch contre le cardinal urbaniste Philippe d'Alençon. Bertrand de Raffin le remplace alors comme évêque de

pour Maleville et prétendant à la vicomté de Murat (ADTG, A 80, f° 106, 4 juillet 1384), est évêque de Cavillon dans le Comtat Venaissin depuis 1366.

²¹ B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, op. cit., p. 188 et 218.

²² Hommage au comte d'Armagnac du 14 juin 1384 (ADTG, A 79, f° 3-4r).

²³ Le 8 mai 1386, le noble Raimond Pierre de Raffin seigneur de La Raffinie rend hommage au comte d'Armagnac (ADTG, A 80, f° 148v-149).

²⁴ M. Desachy, *Fasti*, op.cit., p. 92.

²⁵ ADTG, A 80, f° 103 (19 août 1384) et B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, op. cit., p. 433.

²⁶ H. Labarthe et L. Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », op. cit., p. 213. Un membre de la maison des barons rouergats de Calmont-d'Olt, Bégon de Castelnaud, est évêque de Cahors entre 1366 et 1388 (ADTG, A 79, f° 14, 8 mai 1384).

²⁷ Charles Higounet, *Le comté de Comminges*, op. cit., p. 556-557.

²⁸ Jérôme Belmon, « La monnaie de Rodez (Ile partie) : l'organisation et le personnel de l'atelier (XIIIe-XIVe siècles) », *Revue numismatique*, vol. 6, n° 160, 2004, p. 241-304.

²⁹ Anne-Lise Rey-Courtel, « Les cardinaux du Midi pendant le Grand Schisme », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, op. cit., p. 69.

Rodez³⁰. En revanche, à Auch, Clément VII impose finalement Jean Flandrin contre le candidat de Jean II d'Armagnac (1373-1384) Viguier de Manaut³¹.

Toutefois, cet échec est relativisé par une réussite globale de la politique d'influence armagnacaise. On comprend mieux l'attitude clémentiste de Jean II. Celui-ci multiplie les demandes de grâces auprès du pape pour lui-même, ses fils, ses feudataires comme Arnaud II de Landorre vicomte de Cadars et sénéchal royal du Rouergue³², voire Gaston Fébus, en un temps où la paix a été conclue³³. Cette dernière requête tend d'ailleurs à montrer que le comte d'Armagnac est mieux placé en cour d'Avignon que le comte de Foix. Les suppliques et les nominations ou faveurs gagnées révèlent un système reposant sur l'imbrication entre la clientèle princière et le milieu curial avignonnais. En 1379, Clément VII apporte son aide financière à Jean II en autorisant des prélèvements sur les bénéfices méridionaux, sous prétexte de lutter contre les routiers. En 1383, une mission est confiée en ce sens à un conseiller de la Chambre apostolique qui n'est autre que l'évêque Bertrand de Raffin³⁴. En 1381, le pape octroie une dispense à Jean, fils illégitime de Jean II, afin d'être notaire apostolique à la curie et en outre archidiacre de Lomagne en 1383. Le comte d'Armagnac demande une prélature pour son conseiller Gui de Castelpers prieur de Sainte Foy d'Agen, qui est le frère du baron ruthénois Bérenger dit Menou de Castelpers³⁵. Il demande aussi que son écuyer Mandon Rouge soit agrégé au corps des sergents d'armes du pape, ce qui donne droit à des gages.

Jean bâtard d'Armagnac est promu évêque de Mende en 1387 puis archevêque d'Auch en 1390³⁶. Le frère du cardinal d'Estaing décédé en 1377, Déodat d'Estaing chanoine de la cathédrale de Rodez dès 1373, sacriste en 1377³⁷, devient en 1388 évêque du Tricastin dans le Comtat Venaissin, François de Cardaillac évêque de Cahors en 1389³⁸. En 1390, l'évêché de Saint-Bertrand-

³⁰ M. Desachy, *Fasti*, *op.cit.*, p. 97.

³¹ Viguier de Manaut est mort en 1383 (H. Labarthe et L. Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », *op. cit.*, p. 213).

³² Hommage du 7 août 1384 (ADTG, A 80, f° 109v-110). Landorre et Raffin sont liés à l'abbaye cistercienne de Bonnecombe.

³³ Ph. Genequand, « Clément VII a-t-il eu une politique méridionale ? », *op. cit.*, p. 149.

³⁴ *Ibid.*, p. 156 et B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 285. On a d'ailleurs conservé une lettre de 1384 de Bertrand de Raffin décédé en Avignon en 1389, dans laquelle il informe le comte d'Armagnac de plusieurs affaires « en cour de Rome » (ADTG, A 35).

³⁵ Allégeance à Rignac le 11 mars 1384 (ADTG, A 77, f° 49).

³⁶ Philippe Maurice, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. VIII, *le diocèse de Mende*, Turnhout, Brepols Publishers, 2004, p. 49.

³⁷ M. Desachy, *Fasti*, *op.cit.*, p. 67.

³⁸ Déodat d'Estaing meurt en 1409, François de Cardaillac en 1404 (B. Guillemain, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 186).

de-Comminges est décerné à Manaud de Barbazan, frère du baron bigordan homonyme, sire de Marseillan et de Trie et partisan de la cause armagnaque³⁹, ce qui est une grande victoire pour le comte Jean III d'Armagnac (1384-1391), comte de Comminges par sa femme Marguerite⁴⁰. Un cardinal paraît entretenir un lien propre avec les Armagnacs. En 1382, Clément VII dote le cahorsin Pierre de Sortenac, doyen de la collégiale Saint-Félix de Caraman et cardinal de Viviers depuis 1375, d'un bénéfice rémunérateur. En effet, il le nomme prieur du prieuré augustin de saint Martin de Maubourguet en Rivière Basse de Bigorre. Or, pour les biens attachés à ce prieuré, le cardinal de Viviers livre aveu au comte d'Armagnac⁴¹.

L'alliance entre le prince armagnacais et le pape joue aussi en faveur de ce dernier. En 1385, c'est un familier de Clément VII, le noble savoyard Henri de Sévery, qui a été élu sur le trône épiscopal de Rodez⁴². En 1390, le pape d'Avignon sollicite l'intervention de Jean III dans le conflit l'opposant à Raimond Roger de Beaufort vicomte de Turenne, neveu de Grégoire XI, qui estime que sa famille a été dépossédée par Clément VII. L'oncle de Raimond VIII de Turenne est Marquès IV de Beaufort baron de Canillac, vassal du comte d'Armagnac. Les liens familiaux et féodaux ne parviennent cependant pas à dénouer la querelle. Quand en 1391 Jean III se lance dans une expédition en Lombardie pour défendre les intérêts de son beau-frère Charles Visconti face à son cousin germain Jean-Galéas duc de Milan, le pape est réticent à cette attaque contre un partenaire dans sa politique italienne. Mais le comte d'Armagnac promet de s'en prendre ensuite à Boniface IX, ce qui convainc Clément VII de financer l'opération⁴³.

Cette même année, l'accès contesté au pouvoir de Bernard VII (1391-1418) après la mort de son frère en Lombardie, menace les relations entre la

³⁹ ADTG, A 80, f° 26v-27r (13 juillet 1384).

⁴⁰ H. Labarthe et L. Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », *op. cit.*, p. 213.

⁴¹ *Reverendissimus in Christo pater et dominus comiseratione divina tituli Sancti Laurentii in Lutina Sancte Romane Ecclesie presbiter cardinalis, dominus prior prioratus Maliburgueti de Ripperia ordinis Sancti Augustini* (ADTG, A 77, f° 50, 1^{er} juillet 1382). Le cardinal de Viviers qui n'est promu cardinal évêque de Sabine qu'en 1386, réside en Avignon. Son procureur pour l'aveu qui a lieu à Rodez est un ruthénois le bachelier ès lois Pierre Le Roux, juge comtal des Montagnes du Rouergue depuis 1375 (ADTG, A 77, f° 28v-29r) et feudataire du comte pour des domaines autour de Rodez (ADTG, A 77, f° 27v, 1374, et A 80, f° 28v-29v, 20 juin 1384).

⁴² M. Desachy, *Fasti*, *op.cit.*, p. 99. Le comte de Savoie adresse également une lettre à Jean III afin que celui-ci réserve un bon accueil à Henri de Sévery qui est son conseiller. Ce dernier meurt en 1395 (ADTG, A 35, 28 avril 1385).

⁴³ Ph. Genequand, « Clément VII a-t-il eu une politique méridionale ? », *op. cit.*, p. 158. Jean III et Garin VIII d'Apcher, sénéchal royal de Rouergue et chambellan d'Armagnac, trouvent la mort dans cette expédition.

principauté armagnacaise et la papauté. Clément VII lui refuse la dispense autorisant son mariage avec la veuve de Jean III, ce qui lui fait perdre le Comminges. Le remariage de Marguerite avec Jean II de Fézensaguet, rejeton de la branche cadette d'Armagnac, admis par le souverain pontife, accentue le doute sur sa légitimité⁴⁴.

Néanmoins, Bernard VII affermit son autorité grâce à l'appui de Jean de Berry à nouveau lieutenant général en Languedoc à partir de 1392. Il épouse sa fille Bonne en 1393-1394⁴⁵. Dès 1392, les relations entre le nouveau comte et le pape s'améliorent. Dans le comté de Rodez, le prieuré d'Aubin est conféré au cardinal de Saint Etienne Guillaume d'Aigrefeuille le Jeune, neveu de Faydit décédé en 1391, encore un limousin qui a peut-être œuvré à cette réconciliation⁴⁶. Par la suite le comte d'Armagnac suit la politique du gouvernement royal qui vise à pousser Benoît XIII fraîchement élu sur la voie de cession. En 1395, il assiste au pèlerinage de Charles VI à Notre-Dame du Puy, au cours duquel les oncles du roi rencontrent le pape. Bernard VII recourt à l'épreuve de force avec Benoît XIII. Il fait emprisonner à Rodez le protégé du pape Jean Flandrin nommé cardinal en 1390 mais qui depuis cette date refusait de quitter le siège auscitain au profit du bâtard d'Armagnac.

Toutefois, l'attitude du comte armagnacais vis-à-vis de Benoît XIII s'adoucit progressivement. En 1396, une issue est trouvée pour le cas sensible de l'archevêché d'Auch. Contre l'élargissement de Jean Flandrin, le pape aragonais confirme le bâtard d'Armagnac. Le souverain pontife baptise le fils aîné de Bernard VII⁴⁷. En 1397, le comte renonce à une nouvelle campagne contre les Visconti⁴⁸. Surtout il doit tenir compte de l'attachement d'une partie

⁴⁴ Paul Durrieu, *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet*, op. cit., p. 8-10.

⁴⁵ Françoise Autrand, *Jean de Berry : l'art et le pouvoir*, Paris, Fayard, 2000, p. 278.

⁴⁶ *Reverendus pater in Christo dominus Guillelmus commiseracione divina tunc Sancti Stephani in Celiomonte presbiter cardinalis de Agrifolio, prior prioratus ecclesie de Albinio ordinis Sancti Augustini monasterii Montissalvini*. Guillaume d'Aigrefeuille le Jeune est mort en Avignon en 1401. Le procureur du cardinal de Saint Etienne est un chanoine de la cathédrale de Rodez, Guillaume Vayssière, ce qui montre l'influence qu'exercent encore à cette époque les cardinaux dans les élections canoniales : *venerabilis vir dominus Guillelmus Vaysserie, canonicus ecclesie cathedralis beate Marie civitatis Ruthene* (ADTG, A 80, f° 226v-230r, 14 juillet 1392). Sa tante Florence d'Aigrefeuille, abbesse cistercienne de Nonenque dans le diocèse de Vabres, *honorabilis et religiosa domina domina Flos Dei gratia ac sancte sedis apostolice permissione abbatissa monasterii Helnonensis ou de Nonenca sisterciensis ordinis Vabrensis dyocesis ac etiam totus conventus et monasterium eiusdem*, produit une reconnaissance féodale à Bernard VII pour le village de Lengas le 1^{er} novembre 1411 (ADTG, A 83, f° 169v-171r). Son procureur est un membre de la famille du cardinal de La Barrière qui s'est pompeusement renommé « du rempart » ou égide, le *venerabilis et religiosus vir dominus Johannes Egidii aliter Barriere monacus et claverius monasterii de Fijaco ut procurator et syndicus*, clavaire ou trésorier de l'abbaye clunisienne Saint Sauveur de Figeac.

⁴⁷ Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Cerf, 1988, p. 90.

⁴⁸ P. Durrieu, *Bernard VII*, op. cit., p. 21 et 23-24.

importante du clergé méridional à la cause avignonnaise, attachement qui se manifeste lors de la soustraction d'obédience. Le bâtard d'Armagnac y est opposé. Le nouvel évêque de Rodez élu en 1397, le quercynois Guillaume d'Ortolan, est également un partisan de Benoît XIII dont il est le référendaire depuis 1395⁴⁹. En 1398, le vote de l'évêque du Comminges, dont le frère le baron Manaud de Barbazan a rallié Bernard VII dès 1392, se révèle extrêmement hésitant⁵⁰. En revanche, le cardinal Vert est pour la soustraction d'obédience⁵¹.

Il est probable qu'une part non négligeable des classes dominantes dans le Midi reste favorable à la papauté d'Avignon. Le frère dominicain Pierre Aldebert qui est prieur de la province de Toulouse de l'ordre des frères prêcheurs de 1397 à 1401, est un ferme soutien de Benoît XIII. Or il est issu du couvent de Rodez et est aussi le confesseur du comte d'Armagnac⁵². En cette période où le pouvoir pontifical est en difficulté, celui-ci ne met manifestement aucun frein à l'ascension de clients de Bernard VII au sein de l'Eglise. A Rodez, la collation des prébendes capitulaires fait l'objet d'un accord entre l'évêque et le chapitre dont sont membres des représentants des grandes familles bourgeoises et nobles du comté. Le bachelier ès lois Géraud Caillol archidiacre de Millau de 1393 à 1421⁵³ est aussi un proche conseiller de Bernard VII dont il est de plus vassal pour une petite seigneurie féodale achetée dans le mandement d'Aubin⁵⁴. Le docteur en décret Aymeric del Mercat ou Aimery du Marché, official de Rodez depuis 1376 et par ailleurs feudataire du comte⁵⁵, reçoit le prieuré d'Ampiac en 1395, le canonicat le 3 novembre 1398, avant d'obtenir la

⁴⁹ Guillaume d'Ortolan a été auditeur de la Rote et chapelain du cardinal de Viviers mort en 1390, dont on a vu les liens avec les Armagnacs (M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 100).

⁵⁰ Hélène Millet, *L'Eglise du Grand Schisme : 1378-1417*, Paris, Picard, coll. Les médiévistes français, 2009, p. 69. Manaud de Barbazan, décédé en 1421, envoie un représentant au concile de Perpignan en 1408.

⁵¹ A.-L. Rey-Courtel, « Les cardinaux du Midi pendant le Grand Schisme », *op. cit.*, p. 55. Il meurt en Avignon en 1403.

⁵² Bernard Montagnes, « Le rôle du Midi dominicain au temps du Grand Schisme », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident, op. cit.*, p. 306.

⁵³ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 65.

⁵⁴ *dilectus et fidelis consiliarius noster honorabilis vir dominus Geraldus Calholi baccallarius in legibus, archidiaconus Amiliani ac canonicus in cathedra beate Marie Ruthene, ut fidelissimus servitor noster* (ADTG, A 83, f° 7v-8v, 15 octobre 1401).

⁵⁵ Pour son premier hommage, le 15 mai 1386, le *venerabilis et circumspectus vir dominus Aymericus de Mercato decretorum doctor, habitator Civitatis Ruthene*, fieffé à Salles-Comtaux, est représenté par le licencié ès lois Pierre de Laparre juge du comté ruthénois de 1382 à 1398, fils du docteur ès lois Déodat de Laparre lui-même juge comtal de 1366 à 1382, originaire d'Entraygues et conseiller princier (ADTG, A 80, f° 150). Or Aymeric de Mercat est le cousin de Déodat de Laparre qui en 1383 lui a légué trois livres de droit. Le 31 mars 1392, le procureur d'Aymeric de Mercat est un autre habitant de la Cité de Rodez, Jean Molivene (ADTG, A 80, f° 342). Aymeric de Mercat est mort en 1406. D'ailleurs, deux ans plus tard, Pierre de Mercat, fils de Géraud de Mercat d'Entraygues, fait une reconnaissance féodale à sa place (ADTG, A 83, f° 109, 29 septembre 1408).

dignité d'archidiacre de Saint-Antonin en 1401⁵⁶. Le bachelier ès lois Pierre Sicard originaire de Verfeil, procureur de Bernard VII pour le comté et les Montagnes du Rouergue⁵⁷, à qui l'évêque a octroyé un prieuré séculier en 1399, est intégré au chapitre le 18 avril 1401. Le même jour, le docteur en décret et chanoine Pierre Brengas obtient le personat de sacriste puis l'archidiaconé de Rodez en 1419. Il est collecteur pontifical en 1403⁵⁸. Le 4 juin 1400, un habitué Bernard Vinguier prêtre hebdomadier de la cathédrale prête serment de fidélité au sénéchal comtal pour l'achat d'un fief-rente⁵⁹.

En 1403, la restitution d'obédience cautionne le positionnement indulgent du prince d'Armagnac à l'égard de Benoît XIII. En ce début de XV^e siècle, le prince a renforcé son autorité. Il a annexé les possessions de la branche cadette et rivale de Fézensaguet en se débarrassant de ses cousins par la violence et il a établi un protectorat sur le Comminges⁶⁰. De plus Bernard VII s'est rapproché de Louis d'Orléans avec qui il a signé une entente en 1403⁶¹. Les nominations du pape aragonais indiquent que le comte armagnacais compte comme un de ses tenants. En 1404, Guillaume d'Arpajon, frère du baron rouergat Hugues III d'Arpajon, monte sur le siège de Cahors⁶². En 1407, le bâtard d'Armagnac est proposé à l'archevêché de Rouen, même si cette candidature est repoussée par le chapitre rouennais et le pouvoir royal. L'année suivante, Jean d'Armagnac acquiert la pourpre cardinalice quinze jours avant sa mort le 8 octobre⁶³. C'est Bérenger Guilhot, un fidèle de Benoît XIII, qui le remplace à l'archevêché d'Auch⁶⁴.

Cette alliance semble profiter à Bernard VII et à l'idée qu'il se fait de son autorité. L'affaiblissement des puissances centrales, monarchique et pontificale, laisse une plus grande marge de manœuvre au prince. En 1408, Bernard VII intervient auprès de l'évêque Guillaume d'Ortolan afin d'orienter la

⁵⁶ M. Desachy, *Fasti*, *op.cit.*, p. 62.

⁵⁷ ADTG, A 80, f° 371r-372v, 15 juillet 1396, et f° 427r-428r, 9 mai 1397. Pierre Sicard est encore procureur comtal en 1405 et 1408 : *magister Petrus Sicardi baccallarius in legibus, procurator domini comitis in comitatu Ruthene, Ruthene habitator* (ADTG, A 83, f° 51r-52v, 2 avril 1405, et f° 99r, 28 juin 1408). Il décède en 1415.

⁵⁸ H. Millet, *L'Eglise du Grand Schisme*, *op. cit.*, p. 106-107.

⁵⁹ *venerabilis vir dominus Bernardus Vingerii presbiter ut epdomadarius in ecclesia hatredali beate Marie Civitatis Ruthene* (ADTG, A 83, f° 8v-9v).

⁶⁰ P. Durrieu, *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet*, *op. cit.*, p. 57.

⁶¹ P. Durrieu, *Bernard VII*, *op. cit.*, p. 51-52.

⁶² Guillaume d'Arpajon est décédé en 1431. Hugues III d'Arpajon qui prête allégeance à Bernard VII le 25 février 1392 n. s. (ADTG, A 80, f° 468v-470r), est présent en 1419 à l'assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau, comme Guillaume II de Narbonne.

⁶³ Ph. Maurice, *Fasti*, *op. cit.*, p. 49.

⁶⁴ H. Labarthe et L. Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », *op. cit.*, p. 220.

réforme en cours du diocèse de Rodez⁶⁵. A la même époque, un document tiré des archives princières dresse pour la première fois la liste de tous les bénéficiaires du comté de Rodez, séculiers et réguliers, de l'évêché aux simples cures paroissiales, donnant le sentiment d'insérer les ecclésiastiques de cette partie du diocèse dans une forme de dépendance particulière vis-à-vis du prince⁶⁶.

Des membres des familles nobles vassales du comté sont promus. Astorg de Landorre chanoine de Rodez depuis 1402 devient chantre du chapitre en 1404. Arnaud de Raffin chanoine depuis 1386, le remplace en 1408 jusqu'en 1415. Arnaud Bonafous intègre le chapitre de 1407 à 1409⁶⁷, Jean Valette fils de Pierre Valette du Bourg de Rodez, seigneur de Parisot, de 1403 à 1433⁶⁸, Pierre de Lescure de 1403 à 1436⁶⁹, Pierre de Bessuéjols de 1412 à 1415⁷⁰, Raimond de Saugnac en 1412⁷¹, Géraud de Cardaillac en 1413⁷². Bernard Bérenger de Bertholène bachelier en droit canon, chanoine et prieur de Saint-Radegonde en 1417, accède à l'archidiaconé de Conques en 1419⁷³. La bourgeoisie ruthénoise fidèle à Bernard VII n'est pas oubliée. Jean Hébrard est chanoine de 1404 à 1418⁷⁴. Arnaud Ségalar, maître de l'hôtel du comte, frère de Durand Ségalar marchand du Bourg de Rodez, reçoit le canonicat de 1406 à 1412⁷⁵. Le licencié

⁶⁵ Dans cette période, Guillaume d'Ortolan semble vouloir se rapprocher des prélats unionistes de Pise, mais l'ingérence vigoureuse du comte, notamment dans la refonte des statuts du chapitre, l'en dissuade (N. Lemaître, *op. cit.*, p. 97).

⁶⁶ ADTG, A 90, pièce 11 et BNF, coll. Doat 174, f° 80.

⁶⁷ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 66 et 122-124. Le noble Gui Bonafous de Salmiech, fils de Pierre Bonafous, est seigneur de Coudols (ADTG, A 80, f° 320v-321, 2 avril 1394 et A 83, f° 123, 24 septembre 1407).

⁶⁸ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 185. Le noble Amaury Valette succède à son père Pierre Valette en 1411 (ADTG, A 80, f° 234v-236r, 23 mars 1392 n. s. et A 83, f° 52v-53, 12 juillet 1405, f° 174-176r, 27 décembre 1411). A cette date, il est dit *heres a parte*.

⁶⁹ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 196. Le 3 avril 1408, le noble Pierre de Lescure d'Ayssènes prend la suite de son père Bérenger (ADTG, A 83, f° 64v-65). Sont cités comme témoins *honorabilis vir dominus Arnaldus Raffini cantor beate Marie Ruthene et nobilis Ramundus Raffi castri de Bessa*.

⁷⁰ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 191. Melle de Bessuéjols seigneur de Bessuéjols et de Gabriac succède à son père Gui le 30 août 1406 (ADTG, A 83, f° 38v-39). Pierre de Bessuéjols fait aveu au sénéchal comtal comme prieur de Vinnac dans le mandement de Cabrespines le 14 mai 1418 : *nobilis et venerabilis vir dominus Petrus de Bessuejolis prior de Vinnaco mandamenti de Cabrespinas*. Son procureur est le *nobilis et venerabilis vir dominus Guillelmus de Bessuejolis prior de Cambone* (ADTG, A 83, f° 217).

⁷¹ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 205. Le noble Guillaume de Saugnac du Bourg de Rodez est seigneur de Montolieu (ADTG, A 80, f° 338-339r, 8 mars 1392 n. s.).

⁷² M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 153. Aveu de Pons de Cardaillac vicomte de Murat et seigneur de Maleville le 27 février 1392 n. s. (ADTG, A 80, f° 335-336r).

⁷³ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 132. Aveu d'Amaury Bérenger seigneur de Bertholène et de Romiguière le 28 février 1392 n. s. (ADTG, A 80, f° 420v-421r).

⁷⁴ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 177. Il est issu d'une famille de consuls du Bourg de Rodez, dont un des membres Gaillard a été anobli en 1384 (ADTG, A 80, f° 63-66r, 20 juin 1384).

⁷⁵ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 123. *Durantus Segalar mercator Burgi Ruthene* (ADTG, A 80, f° 187, 27 février 1392).

en droit civil Bernard de Batut familial du prince est archidiacre de Conques et vicaire général des états armagnacais de 1411 à sa mort en 1415⁷⁶.

En fin de compte, il semblerait que durant les vingt dernières années de son principat Bernard VII ait réussi à prendre le contrôle du chapitre cathédral au détriment des influences cardinalices et épiscopales. Les modifications apportées aux statuts capitulaires en 1400 et 1409 ont vraisemblablement facilité les nominations favorables au pouvoir princier. Il est ainsi intéressant de faire le point sur la composition du chapitre en 1406 et en 1415, à deux dates où la puissance comtale est à son faîte. On peut agréger dans le camp armagnac les chanoines qui sont des serviteurs directs de Bernard VII, parfois personnellement inféodés, ou qui appartiennent à des familles nobles ou consulaires, vassales du prince. En 1406, onze chanoines sont de manière certaine dans ce cas. Deux d'entre eux détiennent deux des quatre dignités capitulaires et deux les deux personats. Quatre autres pourraient grossir ce groupe, ce qui fait un total supérieur à la majorité absolue des vingt-cinq membres du chapitre⁷⁷. En 1415, les proarmagnacs sûrs sont douze, en disposant toujours des deux personats et de trois archidiaconés sur quatre, auxquels on pourrait ajouter deux ou trois noms.

Il est indéniable que la mise en coupe réglée du haut clergé diocésain et de ses revenus est pour le comte un atout susceptible de l'aider à conserver sa liberté de choix dans l'imbroglie pontifical.

III Bernard VII et le concile de Constance :

La prise de la tête du parti anti-bourguignon par Bernard VII en 1410 ne paraît pas altérer son ancrage avignonnais. La coalition comprend d'autres princes de même obédience, tels les ducs d'Orléans et de Bretagne avec lesquels

⁷⁶ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 65. Guillaume de Batut est notaire comtal entre 1362 et 1365. Le *venerabilis vir dominus Bernardus de Batuto licenciatus in legibus Ruthene*, est *consiliarius* du comte le 27 septembre 1404 (ADTG, A 83, f° 21v-22r). Le 3 octobre 1407, Bernard de Batut, *venerabilis archipresbiter Villefranche*, obtient que de manière inédite l'abbé cistercien de Beaulieu rende hommage à Bernard VII pour ses biens dans le mandement de Parisot (ADTG, A 83, f° 43v-45r). Il est encore témoin comme *honorabilis archidiaconus Conchensis et canonicus in ecclesia beate Marie Ruthene* le 22 mai 1415 (ADTG, A 83, f° 200-201r).

⁷⁷ Le licencié ès lois Michel Bon chanoine de 1403 à 1406 est un secrétaire du duc de Berry. Trois autres pourraient être reliés par leurs noms à des maisons ruthénoises vassales du comte : le licencié en décret Michel del Bès chanoine de 1386 à 1413 (archidiacre de Saint Antonin en 1406), Pierre de Méjanès de 1404 à 1420 et Rigaud de Tournemire de 1406 à 1421 (M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 66, 189, 196 et 207).

le comte d'Armagnac a conclu une alliance matrimoniale⁷⁸. Les succès politiques de Bernard VII ne l'engagent peut-être pas à remettre en cause ses options en matière pontificale, malgré le concile de Pise. Autant dans le nord de la France son talent militaire est freiné par les attermolements des autres princes ; autant dans le sud il s'impose clairement. En 1412, il met le Comminges en coupe réglée⁷⁹. En 1414, il s'empare par la force de la vicomté de Murat, dont le titulaire Renaud II avait pris des positions bourguignonnes⁸⁰. L'année suivante, il est à l'offensive face à l'ennemi fuxéen.

Début août 1415, le comte d'Armagnac et ses capitaines ont pénétré en Béarn, tandis que le vicomte de Narbonne, le battu de San Luri, qui est son allié depuis 1409, est arrivé jusque devant Pamiers⁸¹. Le comte de Foix n'obtient alors une trêve que grâce à l'entremise de Benoît XIII et de son ex-beau-père le roi de Navarre⁸². Les victoires armagnacaises signent l'échec de Jean sans Peur à imposer son autorité dans le Midi. A l'apogée de sa puissance, Bernard VII peut se permettre de rentrer le 28 août à Rodez où il reçoit le 4 septembre une lettre du roi lui demandant du secours contre les Anglais⁸³.

Dans ce contexte, Bernard d'Armagnac apparaît comme un interlocuteur incontournable des discussions qui vont se tenir entre partisans du pape aragonais et envoyés du concile. Le 17 septembre, il est accueilli à Narbonne par Guillaume II de Lara dans son palais vicomtal au bord de l'Aude⁸⁴, avant de se rendre à Perpignan fin octobre⁸⁵.

Côté français, la situation évolue de manière radicale. Le 25 octobre a lieu le désastre d'Azincourt. Le connétable Charles d'Albret meurt sur le champ de bataille et plusieurs princes français, dont Charles d'Orléans chef du parti « armagnac », sont capturés. Le conseil du roi qui se réunit rapidement à Rouen sous l'égide du Dauphin Louis, décide de confier la connétablie au comte d'Armagnac. Deux envoyés royaux, Enguerrand de Mercongnat et Guillaume de Champeaux, lui apportent ces nouvelles à Rodez où Bernard VII réside le 13

⁷⁸ P. Durrieu, *Bernard VII*, *op. cit.*, p. 54-56.

⁷⁹ Ch. Higounet, *Le comté de Comminges*, *op. cit.*, p. 575-577.

⁸⁰ Paul Courteault, *Histoire de Gascogne et de Béarn*, Paris, Boivin, 1938, p. 125.

⁸¹ P. Durrieu, *Bernard VII*, *op. cit.*, p. 100.

⁸² Antoine Bonal (1548-1628), *Comté et comtes de Rodez*, Rodez, Carrère, 1885, p. 522. Jeanne d'Evreux, l'épouse de Jean de Foix, est décédée en 1413.

⁸³ BNF, coll. Doat, vol. 8, f° 345. Il lui envoie un premier contingent avec à sa tête un proche le capitaine Ramonet de La Guerre qui arrive à Paris le 1^{er} novembre.

⁸⁴ J. Caille, « La conclusion des accords de Narbonne. Le contexte local », *op. cit.*, p. 506.

⁸⁵ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis*, rééd. Bernard Guenée, Paris, CTHS, 1994, t. V, p. 703.

novembre⁸⁶, en l'enjoignant de rejoindre le roi au plus vite⁸⁷. Dès lors, le comte peut agir plus comme membre du gouvernement royal que comme simple chef de faction.

Il prépare son départ pour Paris en regroupant des forces importantes préalablement éparpillées aux confins de ses états mais aussi en sécurisant ses domaines méridionaux. Le 30 novembre, à Lectoure, Bernard VII donne à Guillaume II la main de Marguerite, la dernière de ses deux nièces, fille de Jean III, ce qui fait du vicomte de Narbonne un héritier substitué à la principauté armagnacaise⁸⁸. Les négociations de paix avec Jean Ier de Foix sont probablement à ce moment déjà engagées, puisqu'elles aboutissent le 6 décembre à une ligue défensive et offensive contre l'Anglais⁸⁹. Le comte d'Armagnac se forge une image de rassembleur.

Quand la « capitulation de Narbonne » est signée le 13 décembre, Bernard VII n'est pas présent sur place. Il atteint Paris avec une troupe de six mille hommes le 26 ou le 29 décembre, avant de recevoir dès le lendemain l'épée de connétable, ce qui veut dire qu'il est parti du Sud début décembre⁹⁰. Le décès du Dauphin Louis le 18 décembre et l'état maladif des ducs d'Anjou et de Berry l'amènent à prendre la tête du gouvernement royal en devenant lieutenant du roi et capitaine général du royaume le 18 janvier 1416, puis le 12 février général gouverneur des finances et général capitaine des garnisons royales⁹¹.

Si le comte d'Armagnac n'est pas présent à Narbonne, beaucoup d'éléments font penser que ses représentants ont accepté les capitulations⁹². Premièrement, la pression qu'exerce le concile de Constance sur les rois ibériques et les princes du midi de la France rend peu envisageable le maintien d'une fidélité isolée à Benoît XIII⁹³. Deuxièmement, le futur connétable et lieutenant général du royaume ne peut qu'adopter la position officielle de la

⁸⁶ Archives départementales de l'Aveyron, 2E 212, Consulat du Bourg de Rodez, BB5 (1411-1439), f° 37v.

⁸⁷ *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. Louis Douët d'Arcq, Paris, Renouard, 1859, t. 3, p. 126. Bernard VII missionne le baron rouergat Hugues d'Arpajon qui le précède à Paris dès la mi-décembre.

⁸⁸ Ch. Higounet, *Le comté de Comminges*, op. cit., t. II, p. 572.

⁸⁹ BNF, coll. Doat, vol. 212, f° 231.

⁹⁰ *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, op. cit., t. 3, p. 131. Il est absent de sa principauté les 1^{er} et 13 décembre.

⁹¹ P. Durrieu, *Bernard VII*, op. cit., p. 115.

⁹² C'est l'avis de l'historien ruthénois Antoine Bonal (1548-1628) qui évoque une assemblée en la ville de Narbonne où sont réunis l'empereur, les députés du concile, des rois d'Aragon, de Castille, de Navarre, des comtes d'Armagnac et de Foix, ceux-ci aboutissant à concorde le 13 décembre 1415 (*Comté et comtes de Rodez, Rodez, Carrère*, 1885, p. 536). Voir aussi P. Durrieu, *Bernard VII*, op. cit., p. 101.

⁹³ Bertrand Schnerb, *Armagnacs et Bourguignons : la maudite guerre (1407-1435)*, Paris, Perrin, 2^e éd. 2009, p. 223.

France à l'égard du concile. Troisièmement, la conclusion d'un accord est l'occasion de transformer ce qui pourrait passer pour une humiliante soumission en une démonstration par Bernard VII de sa capacité de chef à favoriser la réconciliation entre Français et entre Chrétiens, avant de prendre le commandement d'un pays profondément divisé.

Parmi les prélats français présents à Constance et à Narbonne, certains ont des affinités avec le camp des princes anti-bourguignons, comme l'archevêque de Reims Renaud de Chartres, celui de Tours Jacques Gelu ou l'évêque de Carcassonne Géraud du Puy. Il n'est pas invraisemblable que l'un d'entre eux se soit chargé des intérêts Armagnac. Un membre français de la délégation conciliaire révèle un profil qui le prédispose singulièrement à cette fonction. Le docteur ès lois Jean de Fabrègue est chanoine de Rodez par collation apostolique de Benoît XIII depuis le 9 avril 1408. Quand on sait que le chapitre ruthénois est assez bien contrôlé par le pouvoir comtal, on peut présumer qu'il s'agit d'un affidé armagnac. En 1420, il devient archidiaque de Conques. Martin V le nomme évêque de Lescar en 1422 et auditeur apostolique en 1423⁹⁴. Mais, il est effectivement issu du milieu des officiers armagnacais. Le 4 mai 1386, il est mentionné comme membre de la chancellerie princière, en tant qu'un des quatre notaires secrétaires comtaux⁹⁵.

Le texte de la « capitulation de Narbonne » ne comporte aucune signature, parce que la copie qui nous en a été transmise est celle remise au concile qui l'approuve le 4 février 1416. Or l'article 1 stipule clairement que l'accord qui comprend d'importantes concessions aux partisans de Benoît XIII n'est validé que si ceux-ci répondent avec diligence aux lettres de convocation conciliaire en se présentant à Constance dans les trois mois après leur réception⁹⁶. Pour les pères conciliaires, la présence effective à Constance importe plus que la promesse, ce qui explique probablement que les lignes de signature d'un acte pourtant public aient été gommées. Il n'est pas exclu que cette suppression ait eu pour but d'effacer la trace de l'adhésion de Bernard VII aux capitulations de Narbonne, puisqu'il fut le seul à ne pas envoyer des ambassadeurs en son nom propre à Constance⁹⁷.

⁹⁴ M. Desachy, *Fasti*, *op.cit.*, p. 178.

⁹⁵ *Discretus vir magister Johannes de Fabrica secretarius domini comitis* (ADTG, A 80, f° 141r).

⁹⁶ Giovanni Domenico Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 27 (1409-1418), 1784, session XX, col. 811 et 812, *capitula Narbonensia concordata*. Les concessions aux rois et aux princes ont des conséquences importantes *in regno et principatu suo* sur les prélats *sue jurisdictionis*.

⁹⁷ L'union au concile des ambassadeurs du roi d'Aragon n'intervient que le 15 octobre 1416 (*Ibid.*, session XXII, col. 948).

Toutefois, cette adhésion transparait quand même dans les actes reçus par le concile, même si leur reproduction est imprécise, peut-être de manière volontaire. Ainsi, dans l'article 1 des capitulations, le nombre des lettres de convocation conciliaire est fixé à 60, dont 20 pour le roi de Castille, 20 pour le roi d'Aragon, 10 pour le roi de Navarre et 5 pour le comte de Foix, ce qui laisse entendre qu'a été biffée une ligne de 5 lettres qui ne pouvaient être adressées qu'au comte d'Armagnac⁹⁸. De même, dans la copie de la lettre de l'archevêque de Narbonne François de Conzié, datée du 13 décembre 1415 à Narbonne et qui annonce l'accord, celui-ci indique un pluriel pour les rois et les comtes dont les ambassadeurs sont signataires de cet accord, même si le nom d'Armagnac semble là-aussi avoir été rayé⁹⁹. Enfin, dans la copie de la lettre de soustraction du roi Ferdinand Ier d'Aragon du 6 janvier 1416, ce dernier explique qu'il a supplié Benoît XIII de renoncer, de concert avec les ambassadeurs des rois de Castille, de Navarre et des comtes d'Armagnac et de Foix¹⁰⁰. Il ajoute qu'ils ont tous ensemble agréé les capitulations¹⁰¹. Il pense qu'en raison de ce commun accord ils ont en même temps que lui effectué leur soustraction d'obédience, deuxième étape du processus d'union de l'Eglise¹⁰².

Néanmoins, le fait que Bernard VII ait été barré de la liste des adhérents aux accords est probablement précoce et remonte peut-être à la période entre la réception par le concile de la teneur des accords accompagnée de la missive du roi d'Aragon le 30 janvier et leur ratification le 4 février. En effet, il n'est pas impossible qu'à cette date le comte d'Armagnac ait déjà adopté une position qui consiste à s'appuyer sur le fait qu'il assume la lieutenance du royaume pour reprendre à son compte la soustraction royale et la délégation française au concile. Cette position singulière l'exonèrerait de sa propre

⁹⁸ *Ibid.*, session XX, col. 813. A chaque fois que sont signalés les ambassadeurs présents à Narbonne, ils représentent plusieurs rois et plusieurs princes de l'obédience « bénédicte » : *domini ambaxiatores illustrissimorum regum et potentum aliorum dominorum principum obedientiae domini Benedicti papae decimitertii*.

⁹⁹ *Ibid.*, col. 824, *epistola Francisci Narbonensis episcopi ad quinque cardinales de unione inita cum obedientia Benedicti XIII : ambaxiatores dominorum regum Castellae, Arragonum et Navarrae ac comitum* (sic) *Fuxi*.

¹⁰⁰ *Ibid.*, col. 826, *copia subtractionis per regem Ferdinandum factae domino Petro de Luna in ejus obedientia : ambaxiatores regis Castellae nepotis nostri carissimi, illustrissimi regis Navarrae avunculi nostri, praeclari et egregii comitis Arminiaci et de Fuxo consanguinei nostri dilecti* (sic).

¹⁰¹ *Ibid.*, col. 827 : *nos ac alios reges et principes supradictos obedientiae domini Benedicti seu eorum ambaxiatores*.

¹⁰² *Ibid.*, col. 829, *copia litterae clausae regis Arragonum domino imperatori : credentes indubio id idem uno eodem die factum fuisse per reges Castellae et Navarrae ac etiam comites Armaniaci et Fuxi in eorum regnis et civitatibus prout exstiterat concordatum*.

soustraction et de l'envoi d'une ambassade particulière à Constance, en contradiction avec les obligations découlant des accords de Narbonne¹⁰³.

La position de Bernard VII est clairement exprimée le 18 juin 1417 lorsque le concile demande à chaque délégation de souscrire à la condamnation de Benoît XIII, avant promulgation de la sentence de déposition et de *damnatio memoriae* le 16 juillet. L'absence d'un ambassadeur spécifiquement armagnacais ayant été pointée, Jean Gerson chancelier et représentant de l'université de Paris défend alors le connétable en affirmant que celui-ci entend se conformer à la volonté du roi de France. Néanmoins, le chancelier impérial insiste à son tour sur le défaut de mandat des délégués français pour représenter Bernard VII et donc le non respect de ses engagements par le comte, ce qui place ce dernier en situation difficile¹⁰⁴. D'ailleurs, le duc de Bourgogne qui nie tout bien-fondé au gouvernement armagnac et qui se proclame « vrai régent », fait répandre en octobre 1417 un libelle qui reprend parmi d'autres cet argument de suspicion de schisme¹⁰⁵.

Dès février-mars 1416, le nouveau positionnement de Bernard VII vis-à-vis des capitulations narbonnaises que Sigismond a tant attendues, ne peut qu'indisposer le roi des Romains. Lors de son séjour à Paris, ses relations avec le comte sont sans doute déjà très dégradées. Lorsqu'au Parlement Sigismond invité à s'asseoir sur le siège royal, tranche dans l'attribution de la sénéchaussée de Beaucaire, son comportement froisse vraisemblablement Bernard VII¹⁰⁶. Le lieutenant du roi est ainsi contesté dans ses attributions monarchiques et dans des affaires qui concernent sa zone d'influence en Languedoc. Jusqu'en 1415, certains titulaires de cette sénéchaussée étaient des fidèles du comte d'Armagnac, tels L'Hermitte de La Faye¹⁰⁷ et Elzéar de Saugnac. Une fois parti de Paris, Sigismond se rapproche des Anglais et des Bourguignons qui pour ces derniers mettent en avant la légitimité du Dauphin Jean contre celle du connétable.

¹⁰³ Pour sa part, le roi de Castille n'a jamais fait publier sa propre soustraction d'obédience et l'Espagne était représentée par une délégation commune à Constance (Ana Echevarria, « La perspectiva castellana en las vistas de Perpignan », communication au colloque *Perpignan 1415*, 23-25 septembre 2015).

¹⁰⁴ G. D. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, *op. cit.*, session XXXVII.

¹⁰⁵ P. Durrieu, *Bernard VII*, *op. cit.*, p. 129.

¹⁰⁶ *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, *op. cit.*, t. 3, p. 135. Voir Hélène Millet et Nicole Pons, « De Pise à Constance : le rôle de Guillaume Saignet, juge de Nîmes puis sénéchal de Beaucaire, dans la résolution du schisme », dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 39, 2004.

¹⁰⁷ Le chevalier auvergnat Guillaume de Montrevel dit L'Hermitte de La Faye reçoit un fief-rente de 200 livres tournois annuels sur le commun de paix rouergat le 2 juillet 1398 (ADTG, A 80, f° 119v-120v).

Cependant, le comportement de Bernard VII lui-même entretient l'incertitude sur la sincérité de son adhésion au concile. En 1414, il nomme son conseiller le rouergat Jean Carrier ou Carrière bachelier ès lois et archidiacre de Saint-Antonin, vicaire général de la principauté¹⁰⁸. Ainsi mis en avant par son maître, Jean Carrière obtient de Benoît XIII la charge de nonce et receveur apostolique pour les états armagnacais. L'objectif est de taxer les bénéfices compris dans la principauté. Effectivement, cette taxation est entreprise au nom de Jean Carrière par le sous-receveur Pierre David chanoine de la collégiale Saint Pierre de Vic-Fézensac, à partir du 1^{er} mai 1415. Le revenu fiscal généré est versé pour partie au comte afin de financer avec les autres subsides ses campagnes contre Foix puis dans le nord de la France. Bernard VII signe des reçus au siège de Moncaup en Béarn le 2 août et ensuite à Paris. Le comte d'Armagnac profite manifestement de la fragilité de la position de Benoît XIII pour lui arracher le droit pontifical d'imposer les ecclésiastiques de ses domaines¹⁰⁹.

Dans un contexte de guerre permanente, le moyen est usé jusqu'à la corde, puisque les prélèvements sont poursuivis jusqu'au 17 août 1417, alors qu'on apprend la déposition du pape aragonais. A cette date, le rouergat Guillaume de Soulages, maréchal d'Armagnac, proche conseiller de Bernard VII resté dans le Midi pour assurer la défense de la principauté, tandis que le comte est à Paris, envoie le sous-receveur apostolique à Peñiscola s'entretenir avec Benoît XIII¹¹⁰. La poursuite de l'imposition de l'Eglise démontre que les liens avec ce dernier n'étaient pas rompus. On peut se demander si Bernard VII ne mène pas un double jeu à Perpignan comme à Narbonne. D'ailleurs l'entêtement de Benoît XIII provient peut-être en partie d'un soutien occulte du comte armagnacais. La conversion du comte de Foix se manifeste par la présence au concile du cardinal Pierre de Foix. Le comte d'Armagnac quant à lui conserve une attitude ambiguë, due notamment à la sympathie du clergé de ses états pour le pape avignonnais. Les élections épiscopales en attestent. En 1417, date du décès de Guillaume d'Ortolan, un noble commingeois Vital de Mauléon est élu

¹⁰⁸ M. Desachy, *Fasti, op.cit.*, p. 102.

¹⁰⁹ Au même moment, le roi de Castille obtient de Benoît XIII une décime pour la croisade de Grenade (Ana Echevarria, « La perspectiva castellana en las vistas de Perpignan », communication au colloque *Perpignan 1415*, 23-25 septembre 2015).

¹¹⁰ ADA, C 1267, f° 44.

évêque de Rodez. En 1417 toujours, Bonhomme bâtard d'Armagnac est désigné comme évêque de Tarbes, Géraud du Puy comme évêque de Lectoure¹¹¹.

Le ralliement en demi-teinte du comte d'Armagnac au concile de Constance n'est pas pour rien dans son échec final en 1418. Au bout de trois années de gouvernement il s'est montré incapable d'entamer une réconciliation franco-française face à la menace anglaise. Malgré la soumission d'un certain nombre d'évêques méridionaux à Martin V en 1418-1419, tels Vital de Rodez et Bérenger d'Auch, cet héritage politico-religieux crée les conditions de la perpétuation de l'obédience « bénédictine »¹¹². En 1423, Benoît XIII nomme encore l'abbé de Lézat abbé commendataire de Saint Pierre de Tasque dans l'archidiaconné de Rivière-Basse de Bigorre qui appartient aux Armagnacs¹¹³. Jean IV (1418-1450) maintient cette ambiguïté jusqu'après le décès du pape aragonais¹¹⁴.

En conclusion, le positionnement dans le Grand Schisme d'Occident des deux plus importantes principautés méridionales repose pour partie sur des considérations politiques. Les princes, surtout quand leur propre légitimité est fragile, prennent garde à suivre la politique de la monarchie française, afin que leur soutien leur procure des avantages dans le gouvernement du Midi. Ils évoluent ainsi du clémentisme, adopté de manière contrastée par Foix et Armagnac, à une certaine hostilité à l'élection de Benoît XIII. Les comtes sont également impliqués dans les conflits successoraux qui émaillent les Etats du pourtour méditerranéen, notamment dans les péninsules ibérique et italienne, conflits dans lesquels les papes interviennent directement. Les Armagnacs mènent une expédition en Aragon en 1390, en Lombardie en 1391, les Foix-Béarn en Aragon en 1395 et en Sardaigne en 1409. L'accord de Narbonne s'explique avant tout par un accompagnement du ralliement à Constance des souverains ibériques et une aspiration des princes à participer au gouvernement royal français.

¹¹¹ H. Labarthe et L. Sévègnes, « Le système d'information géographique pour la cartographie des obédiences en Gascogne à l'époque du Grand Schisme, 1378 - vers 1420 : un outil heuristique ? », *op. cit.*, p. 220.

¹¹² Vital de Mauléon reçoit le patriarcat d'Alexandrie des mains du pape du concile en 1428 (N. Lemaître, *op. cit.*, p. 20).

¹¹³ *Ibid.*, p. 220.

¹¹⁴ Matthieu Desachy, « La damnable schisme ore apaiséz. La fin du Schisme dans le Midi toulousain (1409-1430) », dans *Le Midi et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, p. 358. En 1425, Clément VIII désigne évêque de Lectoure Pierre de Valon, chancelier du comte d'Armagnac.

Cependant, jusqu'en 1415, les princes armagnacais et fuxéens n'abandonnent pas le camp avignonnais. Il faut supposer qu'une partie des entourages comtaux reste gagnée à cette cause. Des membres des familles princières et des familles vassales ou au service des princes conservent des intérêts à la Curie. Au moment où l'autorité monarchique vacille, Benoît XIII peut encore apparaître comme un recours dans le règlement des conflits. La permanence de la menace anglaise en Guyenne entretient peut-être un attachement au parti anti-romain dans le Midi. Il ne semble pas que la guerre civile ait eu un grand impact. En revanche, la désaffection croissante autour du pape aragonais à partir du concile de Pise mine progressivement mais sûrement son attrait pour les comtes.

Il n'est pas exclu que la montée en puissance de la voie conciliaire ait heurté les conceptions de princes méridionaux attachés au respect de hiérarchies d'essence divine. La faiblesse de Benoît XIII permet paradoxalement aux comtes d'exercer un contrôle inédit sur le clergé de leurs Etats. Bernard VII trouve vraisemblablement là un moyen de renforcer un ordre de type étatique sur des domaines qu'il entend fédérer autour de sa personne. Cela expliquerait le maintien d'un irrédentisme armagnacais après 1415.